

Besançon, le 19 février 2015

OBJET : Demande de transparence sur le dispositif de dégageement de caisse vers le réseau de la Poste

Lettre ouverte à Mme la DRFIP de Franche-Comté et du Doubs

Madame la Directrice,

Solidaires Finances Publiques évoque depuis des années l'enjeu très lourd de sécurité lors des dégageements de caisse pour les postes concernés de notre territoire. Cela a particulièrement été le cas lors de plusieurs Comités Techniques Locaux.

Suite à ces interpellations, la Direction locale s'était contentée de rappeler les « bonnes pratiques » permettant de garantir la sécurité des collègues.

Or nous constatons, hélas une nouvelle fois, que la Direction locale avance sans aucune transparence ni aucune information aux organisations syndicales. Nous venons ainsi d'apprendre que vous demandez aux postes concernés par les dégageements de caisse opérés avec la Poste d'examiner les modifications conduisant à la signature de conventions locales et départementales qui doivent prendre effet au 1^{er} mars 2015!

Il semblerait de plus que, comme à la DGFIP, la dégradation continue d'exercice des missions de service public et de proximité, se traduira par la fermeture par La Poste d'une partie de ses structures en capacité d'opérer les dégageements. Cela conduirait certains agents à un déplacement vers des établissements encore plus éloignés les transformant encore plus qu'aujourd'hui en véritables « transporteurs de fonds ». Pour exemple, un poste (que nous ne citerons pas par mesure de sécurité) serait obligé de dégager ses fonds vers un bureau de poste éloigné de 60 km aller-retour, soit un temps de trajet d'environ 1h20min (lorsque les conditions climatiques le permettent) !

Nous savons bien que la polyvalence est le maître mot de la « novlangue » de notre Direction Générale, mais cela nous semble extrêmement périlleux au regard de la sécurité des personnels alors que la même DG assure que c'est une de ses priorités.

Cette situation est intolérable et nous vous demandons :

- D'informer de toute urgence les organisations syndicales du département sur les modalités et détails du nouveau dispositif envisagé.
- D'entendre les analyses et avis des comptables et des agents concernés dans les postes.
- De présenter en préalable tout nouveau dispositif envisagé à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité pour diagnostic et avis et d'évoquer ce dossier en CHS-CT avant un CTL.

Nous sommes de nouveau stupéfaits de voir, alors que nous n'avons de cesse de vous demander de respecter les agents et d'être transparent, qu'il nous faut une nouvelle fois vous rappeler la nécessité du dialogue social et de l'information préalable.

Veillez recevoir l'expression de mes salutations militantes

Pour Solidaires Finances Publiques 25, Alexis BOHIN